



BAREME DE NOS HONORAIRES D'AGENCE POUR LA TRANSACTION

À compter du 04 octobre 2022 : Sur la vente de biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces, aux terrains

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC*</u> <u>pour un mandat en exclusivité</u>	<u>Honoraires TTC*</u> <u>pour un mandat sans exclusivité</u>
< 75 000€	6 000€	6 500€
75 001€ à 150 000€	7%	7.5%
150 001€ à 300 000€	6%	6.5%
> 300 001€	5%	5.5%

***Le montant TTC minimum étant fixé forfaitairement à 6 000€. Ci-dessus est indiqué le barème maximum des honoraires d'agence.**

La Sarl SAB, avec l'accord des vendeurs, se réserve le droit de forfaitiser le montant de ses honoraires selon la nature ou la situation géographique du bien à vendre. Dans ce cas, le montant des honoraires indiqué dans le mandat de vente sera suivi de la mention « forfaitaire ».

Rappel : Les honoraires de négociation ne sont dus que lorsque la vente a été réalisée par l'agence. Ils sont payés le jour de la signature de l'acte authentique.

BAREME DE NOS HONORAIRES D'AGENCE POUR LA LOCATION

<u>Surface habitable</u>	<u>Recherche de locataire *</u>	<u>État des lieux d'entrée et de sortie</u>
15 à 50 m ²	7 € / m ²	3 € / m ²
50 à 99 m ²	6 € / m ²	3 € / m ²
> Ou égal à 100 m ²	5 € / m ²	3 € / m ²

* La recherche de locataire comprend la mise en valeur du bien à louer, le pack de publicité, les visites et revisites, la constitution du dossier du ou des postulants, la constitution du dossier de bail, la rédaction et la réception du bail.

BAREME DE NOS HONORAIRES D'AGENCE POUR ETABLISSEMENT D'UN AVIS DE VALEUR POUR UN BIEN IMMOBILIER

(en cas de non mise en vente par un professionnel) : **180 € TTC**